

Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, 15 juin

Les personnes âgées ont le droit de vivre dans la dignité, en sécurité et sans aucune forme d'abus.

Or, cela est loin d'être le cas. Bien que peu discutée dans les débats publics, la maltraitance envers les personnes âgées est un phénomène qui affecte désormais les droits et la santé de millions de personnes à travers le monde et mérite donc l'attention de la communauté internationale. Pouvant prendre différentes formes, y compris l'exploitation financière et matérielle, elle compromet leur santé et leur bien-être et peut même conduire à la pauvreté, la faim, l'itinérance, voire à la mortalité prématurée.

Avec l'augmentation du nombre de personnes âgées d'ici 2030, le nombre de cas de maltraitance et d'abus contre les aînés risque d'augmenter.

Par sa [résolution 66/127](#), l'Assemblée générale a désigné le 15 juin Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. Cette journée représente ainsi une opportunité pour reporter l'attention sur cette réalité qui touche désormais *chaque mois 1 personne âgée sur 10 (en 2017)*.

Quels sont les enjeux des journées internationales ?

Chaque journée internationale représente une opportunité d'informer le grand public sur des thèmes liés à des enjeux majeurs comme les droits fondamentaux, le développement durable ou la santé. Ces journées sont l'occasion pour les pouvoirs publics mais aussi la société civile d'organiser des activités de sensibilisation et de mobiliser des ressources.

Qui les décide ?

Les journées internationales sont proposées à l'Assemblée générale de l'ONU par les États Membres. L'Assemblée générale décide par consensus toute nouvelle journée. C'est la raison pour laquelle, on dit qu'une journée internationale est proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU.

Toutefois, quelques-unes de ces célébrations sont aussi créées par des institutions spécialisées du Système des Nations Unies pour attirer l'attention du public sur des sujets plus pointus, par exemple dans le domaine de la santé ou en matière de propriété intellectuelle, etc.

À quoi servent ces journées ?

Certains thèmes, comme l'aide humanitaire, la jeunesse ou les réfugiés, semblent évidents au regard des questions qui dominent l'actualité et le champ d'action des Nations Unies. D'autres sujets peuvent paraître pour le moins curieux, mais attirent en réalité notre attention sur un enjeu important du monde ou un aspect essentiel de la vie humaine. La journée des toilettes met en lumière les conséquences du manque d'assainissement pour près des deux tiers des habitants de la planète. La journée des abeilles souligne à quel point la production agricole mondiale est dépendante de ces pollinisateurs de plus en plus menacés par les activités humaines. D'autres journées nous amènent également à tirer les leçons des atrocités du passé ou à célébrer ceux qui ont tant lutté pour notre avenir.

Saviez-vous que ?

- Environ 1 personne âgée sur 6 a été victime de maltraitance dans son environnement au cours de l'année dernière, une proportion qui risque de s'accroître compte tenu du vieillissement rapide de la population dans de nombreux pays.
- Dans les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée au moins 2 membres du personnel sur 3 reconnaissent avoir commis un acte de maltraitance au cours de l'année écoulée.
- La maltraitance des personnes âgées peut entraîner de graves traumatismes physiques et avoir des conséquences psychologiques à long terme.
- Le nombre des plus de 60 ans dans le monde devrait au moins doubler, passant de 900 millions en 2015 à quelque 2 milliards en 2050.

Source : OMS - juin 2018

Qu'est-ce que la maltraitance des personnes âgées?

Par maltraitance des personnes âgées on entend un acte unique ou répété, voire l'absence d'intervention appropriée, entraînant des blessures physiques ou une détresse morale pour la personne qui en est victime. Elle peut ainsi prendre plusieurs formes, y compris:

- l'abus financier,
- les violences physiques, psychologiques ou sexuelles,
- l'abandon ou la négligence,
- l'atteinte grave à la dignité,
- le manque de respect.

Elle peut aussi varier en fonction des régions, des traditions et des cultures. Par exemple, les types les plus courants de maltraitance dans les pays à revenu élevé ou intermédiaire sont:

- les abus financiers (1,0 à 9,2% des personnes âgées),
- les violences psychologiques (0,7 à 6,3%),
- la négligence (0,2 à 5,5%),
- les violences physiques (0,2 à 4,9%),
- les violences sexuelles (0,04 à 0,82%).

Considéré comme une affaire d'ordre privé, ce problème social a été très souvent absent du débat public. Il demeure encore aujourd'hui un sujet peu ou pas reconnu, et globalement sous-estimé. La maltraitance des personnes âgées représente toutefois un véritable problème de société et de santé publique qui nous concerne tous. Elle peut entraîner de graves traumatismes physiques, ainsi que des conséquences psychologiques graves, comme la dépression ou l'angoisse.

Une réalité peu connue

Globalement, on estime que 1 personne âgée sur 10 est confrontée chaque mois à des formes de maltraitance (d'après [une étude de 2017](#) ). Il se peut toutefois que ces données soient largement sous-estimées, puisque seulement 1 cas de maltraitance sur 24 vient notifié par les victimes, celles-ci craignant souvent de signaler les cas de mauvais traitements à la famille, aux amis, ou aux autorités. De plus, le nombre de cas de maltraitance des personnes âgées risque de s'accroître, compte tenu du vieillissement rapide de la population dans de nombreux pays et de l'impossibilité de répondre à leurs besoins du fait de contraintes budgétaires. D'ici 2055, le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait en effet doubler, passant de 900 millions en 2015 à quelques 2 milliards.

L'abus financier des personnes âgées

De récentes études indiquent que l'exploitation financière et matérielle des personnes âgées est l'un des principaux problèmes identifiés dans les cas de maltraitance. Selon les données disponibles, 5 à 10% des personnes âgées à travers le monde seraient en effet victimes d'exploitation financière. Cependant, comme pour les autres cas, de tels abus ne sont pas souvent signalés, en partie à cause de la honte et de l'embarras que ressentent les victimes ou de leur incapacité à les signaler en raison de troubles cognitifs ou autres maladies. La plupart des études de prévalence sont donc basées sur des sondages.

L'exploitation financière prend diverses formes. Dans les pays développés, l'abus financier des personnes âgées englobe souvent le vol, la fraude, l'utilisation abusive des biens et procurations, ainsi que le refus d'accès à leurs fonds. Dans les pays moins développés, l'accablante majorité des cas d'exploitation financière comprend des accusations de sorcellerie, allégations utilisées pour justifier l'appropriation de biens, l'expulsion des foyers et le déni d'héritage familial aux veuves.

Ce type de maltraitance est notamment favorisé par des situations qui comprennent:

- l'isolement social, voire des handicaps cognitifs ou physiques de la victime,
- la dépendance physique ou émotionnelle de la victime envers le coupable,
- la dépendance financière du coupable envers la victime,
- la pauvreté,
- le veuvage,
- le manque de réseaux de soutien,
- la discrimination envers les personnes âgées,
- des systèmes discriminatoires en matière d'héritage,
- des systèmes de police et de justice pénale insuffisants.

Prévenir à plusieurs niveaux

Bien qu'il soit généralement sous-évalué à l'échelle mondiale, le problème de la maltraitance et de l'abus des personnes âgées persiste. Il est à la fois présent dans les pays en développement et dans les pays développés. Une réponse globale et multidimensionnelle est donc nécessaire pour assurer la protection de leurs droits fondamentaux.

Plusieurs initiatives préventives ont déjà été mises en place dans différents pays. Il s'agit notamment de:

- campagnes de sensibilisation du public et des professionnels,
- dépistage des victimes de violence potentielle,
- programmes intergénérationnels dans les écoles,
- interventions de soutien aux personnes s'occupant de la personne âgée (par exemple gestion du stress, services de relève),
- politiques sur les soins en établissement pour définir et améliorer les normes de soins,
- formations sur la démence destinées aux personnes s'occupant des personnes âgées.

D'autre part, les efforts favorisant une réponse rapide face aux cas de maltraitance incluent:

- l'obligation de signalement des cas de maltraitance aux autorités,
- les groupes d'entraide,
- les familles d'accueil et les foyers d'accueil d'urgence,
- des programmes d'aide psychologique pour les auteurs de mauvais traitements,
- des services téléphoniques d'assistance pour donner des informations et des orientations-recours,
- les interventions pour soutenir les personnes s'occupant des personnes âgées.



Maltraitance des personnes âgées

Rôle du secteur de la santé dans la prévention et la riposte



La maltraitance des personnes âgées est un problème caché.

Une **personne âgée** sur **6 dans le monde** a été confrontée à la maltraitance au cours de la dernière année.



Organisation
mondiale de la Santé

Qu'est ce que la maltraitance des personnes âgées ?

Il s'agit de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées. Elle prend de nombreuses formes.



Violence physique

- Frapper, pousser, donner des coups
- Utilisation inadéquate des médicaments ou recours à la contrainte physique



Violence psychologique ou affective

- Insultes, menaces, humiliation, comportements dominateurs, enfermement et isolement



Violences sexuelles

- Contact sexuel sans consentement



Exploitation financière

- Détournement ou vol de l'argent ou des biens d'une personne



Négligence ou abandon

- Ne pas donner de la nourriture, ne pas fournir un logement ou des soins médicaux

La maltraitance des personnes âgées **peut consister en un acte unique ou répété.**

Les auteurs d'actes de violences à l'encontre des personnes âgées sont souvent en position de confiance.



Membres de la famille



Agents de santé

La maltraitance des personnes âgées est un problème **courant**.



La maltraitance des personnes âgées peut avoir lieu **à domicile**.

- 90 % de l'ensemble des auteurs d'actes de violence à l'encontre des personnes âgées sont des membres de la famille.
- La plupart des auteurs sont des enfants adultes, des époux ou des partenaires.



La maltraitance des personnes âgées peut également avoir lieu **en institution**.

- Maisons de retraite
- Établissements de soins de longue durée



Les données sur la maltraitance des personnes âgées dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée sont rares. **Cependant, une enquête menée auprès du personnel des maisons de retraite aux États Unis d'Amérique laisse penser que les taux sont sans doute élevés.**

De nombreux membres du personnel avaient été témoins ou avaient commis eux-mêmes des actes de violence à l'égard d'une personne âgée :

- 36 %** ont été témoins de violences physiques ;
- 10 %** ont commis un acte de violence physique ;
- 40 %** ont harcelé psychologiquement une personne âgée ;

Mais seuls **4 %** des cas de maltraitance sont notifiés. Pourquoi ?

Les personnes âgées :



craignent des représailles ;



s'inquiètent pour l'auteur des actes de violences qui pourrait avoir des problèmes ;



sont en mauvaise santé mentale ;



ont un sentiment de honte ou de gêne.

Dans de nombreux pays, les personnes âgées n'ont aucune structure vers laquelle se tourner pour obtenir de l'aide - car **il y existe peu de systèmes en place pour faire face à la maltraitance des personnes âgées.**

La maltraitance des personnes âgées a des **conséquences dévastatrices.**

Elle peut avoir des **conséquences physiques.**



Traumatismes



Incapacité durable



Aggravation de l'état de santé

Elle a des **effets psychologiques.**



Anxiété



Solitude



Perte de la dignité, de la confiance et de l'espoir

Une étude menée aux États-Unis a suivi des personnes âgées pendant 13 ans et a établi que :

Les victimes de maltraitance ont un risque de mourir deux fois plus élevé que les personnes âgées ne signalant pas de mauvais traitements.

La maltraitance des personnes âgées entraîne **des coûts élevés.**



Aux États-Unis :

US \$5,3 milliards

en dépenses médicales chaque année du fait des traumatismes violents infligés aux personnes âgées.

Quels sont les facteurs de risque de **commettre** un acte de violence à l'égard d'une personne âgée ?



Quels sont les facteurs de risque de devenir **une victime** de maltraitance ?



Les personnes âgées atteintes de démence sont particulièrement exposées à un risque.

Jusqu'à **deux personnes sur trois** atteintes de démence ont subi des actes de violence.

Cependant la maltraitance des personnes âgées ne touche pas uniquement les personnes frêles ou malades. **Elle peut toucher toute personne âgée.**

Il est possible **de prévenir** la maltraitance des personnes âgées – et chacun a un rôle à jouer.

Nous pouvons veiller à ce que les personnes âgées vivent en toute sécurité – **sans craindre d'être victimes de traumatismes, d'exploitation ou de négligence.**



Le public peut :

- ✓ être attentif aux signes de maltraitance chez les personnes âgées ;
- ✓ apprendre comment demander de l'aide et signaler les cas de maltraitance ;



Les personnes âgées peuvent :

- ✓ rester en contact avec leur famille et leurs amis ;
- ✓ mieux connaître leurs droits ;
- ✓ utiliser les services professionnels pour obtenir un soutien le cas échéant ;
- ✓ s'assurer que leurs affaires financières et juridiques soient en ordre.



La famille et les soignants informels peuvent diminuer leur risque de commettre des actes de maltraitance en apprenant à faire face :

- ✓ demander de l'aide à la famille ou aux amis ;
- ✓ faire des pauses ;
- ✓ demander un soutien des services de santé et sociaux locaux.

Le secteur de la santé peut aider à mettre fin à la maltraitance des personnes âgées dans les communautés, les hôpitaux et en institution.



Il existe des stratégies prometteuses telles que :

- ✓ des campagnes de sensibilisation des professionnels pour permettre aux agents de santé de pouvoir reconnaître les cas de maltraitance ;
- ✓ des interventions de soutien aux personnes s'occupant de la personne âgée afin de réduire le stress
- ✓ des formations sur la démence destinées aux personnes s'occupant des personnes âgées ;
- ✓ des politiques dans les établissements de soins avec hébergement pour définir et améliorer les normes en matière de soins.



Cependant, la plupart des pays indiquent qu'ils ne disposent toujours pas de plan d'action officiel pour faire face à la maltraitance des personnes âgées.

Un enquête menée récemment dans 133 pays indiquait que :

seuls **40 %** des pays disposaient de plans nationaux.

seuls **17 %** des pays disposaient d'une enquête nationale.

Nous avons également besoin de davantage de recherche concernant la maltraitance des personnes âgées — ses facteurs de risque, ses conséquences et ses solutions — en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Dans le monde entier, **les pouvoirs publics peuvent déployer davantage d'efforts pour combattre et prévenir la maltraitance des personnes âgées**. Le secteur de la santé peut prendre les mesures suivantes :

1

sensibilisation au sein du secteur de la santé et d'autres secteurs à la charge sociale et pour la santé que représente la maltraitance des personnes âgées ;

2

reconnaître la maltraitance des personnes âgées en tant que problème de santé publique et établir un point focal pour y faire face ;

3

mettre au point et tester des interventions reposant sur des bases factuelles pour prévenir la maltraitance des personnes âgées ;

4

proposer des services aux victimes de maltraitance ;

5

collaborer avec d'autres secteurs pour répondre au problème de la maltraitance des personnes âgées, tels que la justice pénale, la santé et les services sociaux.



**Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées
le 15 juin**

Participez —
contactez votre organisation
locale chargée des services aux
personnes âgées

Sensibilisez —
parlez-en avec vos amis, vos
proches et vos collègues

Ressources de l'OMS

- Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde
- prévention de la violence : les faits
- Département Prise en charge des maladies non transmissibles, Prévention de la violence, du traumatisme et du handicap (http://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/en/)



Conception :

Communicate Health

www.communicatehealth.com

WHO/NMH/NVI/16.5 © WHO, 2016.

All rights reserved.



Mélanie Couture, Ph. D.
Chercheuse d'établissement,
CREGÉS, CIUSSS du Centre-Ouest-
de l'Île de Montréal,
Professeure associée, Université
de Sherbrooke



Sarita Israel, B.A., B.S.S.
Coordonnatrice, Domaine d'expertise
Maltraitance, CREGÉS,
CIUSSS du Centre-Ouest de l'Île
de Montréal

Milaine Alarie, Ph. D.
Agente de planification de
programmation et de recherche
UPTMSSS, CREGÉS, CIUSSS du Centre-
Ouest-de-l'Île-de-Montréal



Conférence
REGÉS

MODÈLE DU CONTINUUM DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES AÎNÉES

La présentation vise à familiariser les différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux au modèle à la base de la politique-cadre nationale pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées et autres personnes majeures en situation de vulnérabilité. Ce modèle aide à structurer les efforts pour contrer la maltraitance selon cinq éléments-clés.



Cette conférence est présentée dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées.

*Conférence en français, période de questions bilingue.

OPTION WEBINAIRE
ÉGALEMENT DISPONIBLE

mardi 11 juin 2019 | 12h à 13h

CLSC Parc Extension, 7085 Rue Hutchison
Salle 15

Le café est offert!

Inscription gratuite :
http://bit.ly/Maltraitance_11juin
Karine Ohayon | 514-484-7878 x 61462



Centre de recherche et d'expertise
en gérontologie sociale

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Ouest-
de-l'Île-de-Montréal

Québec

Santé Canada lance un nouveau programme de microsubventions

Santé Canada a le plaisir d'annoncer le lancement d'un nouveau programme de microsubventions pour soutenir des initiatives de sensibilisation du public aux effets du cannabis et/ou du vapotage sur la santé.

Que sont les microsubventions? Les microsubventions sont un nouveau moyen utilisé par le gouvernement du Canada pour financer à hauteur de 1 000 \$ de petits projets communautaires de sensibilisation du public.

Santé Canada affectera 200 000 \$ par année pendant les trois prochaines années à des projets novateurs ayant pour but d'informer le public sur le cannabis et/ou le vapotage.

Pourquoi le cannabis?

Le taux de consommation de cannabis enregistré au Canada est l'un des plus élevés au monde. Le 17 octobre 2018, le cannabis a été légalisé et strictement réglementé afin d'empêcher les jeunes d'y avoir accès et de détrôner le marché illégal. Le cannabis, comme l'alcool et le tabac, comporte plusieurs risques pour la santé.

Plus vous êtes jeune lorsque que vous commencez à consommer du cannabis, et plus vous en consommez souvent et longtemps, plus vous risquez de nuire à votre santé.

Dans le cadre du volet cannabis, Santé Canada financera des projets visant à mieux faire connaître les effets de la consommation de cannabis sur la santé.

Pourquoi le vapotage?

Le vapotage est en hausse au Canada et de plus en plus d'adolescents s'y initient. Selon une récente enquête de Santé Canada, 23 % des élèves de la 7e à la 12e année ont essayé une cigarette électronique.

Nous continuons à apprendre sur la façon dont le vapotage affecte la santé. Ses répercussions à long terme ne sont pas connues. Cependant, la nicotine crée une forte dépendance et il existe suffisamment de preuves pour justifier les efforts de prévention du vapotage chez les jeunes et les non-fumeurs.

Dans le cadre du volet vapotage, Santé Canada financera des projets visant à mieux faire connaître les effets néfastes des produits du vapotage sur la santé des jeunes (de 13 à 18 ans).

Qui peut présenter une demande? Les citoyens canadiens et les résidents permanents de 16 ans et plus ainsi que les organismes sans but lucratif sont admissibles aux microsubventions. Les demandeurs doivent montrer que leur projet aura un effet positif sur le public cible et contribuera à faire mieux connaître les effets de la consommation de cannabis et/ou du vapotage sur la santé. Les demandes seront acceptées dès maintenant, selon le principe du premier arrivé, premier servi, et une répartition équitable sur le plan géographique et du point de vue des publics visés sera assurée.

Comment puis-je présenter une demande? Pour présenter une demande de microsubvention, consultez le site Web du Programme sur l'usage et les dépendances aux substances : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/strategie-canadienne-drogues-substances/financement/programme-usage-dependances-substances/micro-financement-cannabis-vapotage-leducation.html>

Pour plus d'informations sur le programme :

https://mailchi.mp/3a61809bcb9b/programme-microsubventions-fr?utm_source=Canadian+Public+Health+Association&utm_campaign=8aa0b6f4de-EMAIL_CAMPAIGN_2019_04_26_06_42&utm_medium=email&utm_term=0_1f88f45ba0-8aa0b6f4de-155300991



**MICROSUBVENTIONS
CANNABIS ET/OU VAPOTAGE | APPLIQUEZ
SENSIBILISATION DU PUBLIC MAINTENANT**

CANADA.CA/SANTE

Canada

PAGIEPS et FARR : les appels de projet sont lancés!

[Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et participation sociale \(PAGIEPS\)](#)

[Fonds d'appui au rayonnement des régions \(FARR\)](#)

Nous vous invitons à cliquer sur les liens pour accéder aux détails et formulaires de dépôt.

15 juin

Nous vous invitons à vous procurer, distribuer et porter le ruban mauve en appui aux efforts pour enrayer le phénomène de la maltraitance.

Pour plus d'informations, communiquez avec :

Kathleen Gagnon, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées au 819 275-2118 poste 53298 ou par courriel au Kathleen.gagnon.sommets@ssss.gouv.qc.ca

Prix Habitat novateur pour aînés



La Société d'habitation du Québec (SHQ), en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, est heureuse d'annoncer le lancement de la troisième édition du prix Habitat novateur pour aînés. Ce concours a pour objectif de mettre en valeur les pratiques novatrices en matière de vieillissement actif ainsi que les milieux de vie exemplaires favorisant le bien-être et l'autonomie des aînés.

Il s'adresse tant aux coopératives d'habitation et aux organismes d'habitation sans but lucratif qu'aux promoteurs privés.

Nouveautés :

- La bourse octroyée à l'habitation gagnante a été augmentée à 3 500 \$.
- L'une des habitations en candidature méritera la mention Coup de cœur du jury et recevra une bourse de 1 000 \$.
- Pour être admissible, une habitation n'a plus à être en service depuis 5 ans ou moins ou avoir connu des rénovations majeures.

Appel de candidatures : du 30 avril au 5 juillet 2019

Avant de préparer le dossier de candidature, veuillez lire attentivement les [critères d'admissibilité](#).

Pour soumettre une candidature au prix Habitat novateur pour aînés, vous devez être la personne dûment autorisée par résolution du conseil d'administration ou par le ou la gestionnaire de l'habitation.

[Le formulaire de mise en candidature](#) rempli doit être envoyé à la SHQ par courriel, accompagné du rapport annuel d'activité, de photos et de toutes autres pièces jugées pertinentes à l'évaluation de la candidature, avant 17 h, le 5 juillet 2019 à communications@shq.gouv.qc.ca.

LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Appuyant des projets menés ou inspirés par des aînés !

Présentez
votre idée
de projet



N'oubliez pas d'inclure dans votre demande:

- ❖ Une lettre d'appui de membres ou d'organisations de la collectivité
- ❖ Une soumission pour des activités de réparations, rénovations et/ou d'entretien des installations

- ❖ Un numéro d'entreprise de l'ARC, un numéro d'entreprise provinciale ou document confirmant la preuve des activités de votre organisme

**2 000 PROJETS COMMUNAUTAIRES
APPROUVÉS EN 2019**

Les objectifs du programme:

Encourager le bénévolat chez les aînés

Inviter les aînés à faire du mentorat dans leur communauté

Soutenir l'inclusion sociale et la participation des aînés

Offrir une aide à l'immobilisation pour les projets ou programmes communautaires destinés aux aînés

Sensibiliser les gens à la maltraitance des aînés, y compris l'exploitation financière.

Visitez Canada.ca/PNHA



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada



En partenariat avec l'Observatoire Vieillesse et Société (OVS)

Regards sur une réalité invisible : la maltraitance vécue par les proches aidants

13 h 30 Assemblée générale annuelle de l'AQG

14 h 30 Conférence de Mme **Mélanie Perroux**
Coordonnatrice, Regroupement des aidants naturels
du Québec (RANQ)

16 h 00 Période de questions

Résumé de la conférence

Le rôle de proche aidant est en voie d'être reconnu au Québec alors qu'une politique nationale est en cours de développement. La lutte contre la maltraitance envers les aînés fait déjà l'objet d'une reconnaissance politique. Mais qu'en est-il du phénomène à l'intersection de ces deux problématiques, soit la maltraitance envers les aînés proches aidants et les proches aidants d'aînés? Cette conférence présente les résultats d'une étude actuellement en cours au Québec, dirigée par Sophie Éthier, professeure, chercheuse de l'université Laval et financée par le programme Québec ami des aînés (QADA) du ministère de la Santé. Les résultats permettent de cerner les formes, manifestations et contextes dans lesquels se déploie ce phénomène ainsi que les recommandations visant la sensibilisation et la prévention de la maltraitance envers les proches aidants. Un constat troublant ressort de cette étude : la maltraitance envers les proches aidants provient de l'aîné, de l'entourage (famille), du réseau de la santé et des services sociaux et autres institutions ainsi que du proche aidant lui-même.

DATE

Vendredi 7 juin 2019
13h30 à 16 h 30

LIEU

Institut universitaire de
gériatrie de Montréal
4545, chemin Queen-Mary
Montréal, H3W 1W4

Amphithéâtre Luc Maurice

INSCRIPTION

Pour informations et
inscription, communiquer avec
madame Johanne Paquette
(514) 387-3612

ou par courriel à :
info@aqq-quebec.org



Dîner-conférence

POUR LES PROCHES AIDANTS D'ARGENTEUIL

Inscrits au CAB d'Argenteuil

Les bienfaits de l'autocompassion

Vous avez des réserves d'empathie et de compassion pour les autres. Mais qu'en est-il pour vous-même? Développer de l'auto-compassion, de la bienveillance envers soi-même, voilà une excellente façon de prendre soin de soi!



Madeleine Fortier, conférencière

Mercredi, 19 juin 2019

Villa Mont-Joie, 241 rue Elizabeth à Lachute

9 h 30 : accueil

10 h 00 à 11 h 30 : conférence

Prix de présence

12 h 00 : buffet froid, le gastronome du traiteur Alain Cousineau



**Billet 15 \$, vendu au CAB d'Argenteuil
212, Wilson à Lachute
Les mardis et jeudis
Le 28 et 30 mai ainsi que le 4, 6 et 11 juin**



Aucun billet ne sera vendu après cette date



Société Alzheimer
LAURENTIDES

Visites guidées au Jardin de François (à St-Sauveur)

Le jardin de François est ouvert au public:

Les samedis

22 et 29 juin, 6, 13, 20 et 27 juillet, 3 et 17 août

Et les mercredis

19 juin, 3, 17, 24 et 31 juillet et le 7 août 2019.

Communiquez avec nous par téléphone au 819-326-7136 ou
1-800-978-7881 poste 227, afin de réserver votre place,
moyennant un don de 25\$ par personne à la Société Alzheimer
Laurentides

Pour plus d'infos: www.jardindefrancois.com



Société Alzheimer
LAURENTIDES

36^e Assemblée générale

Mercredi le 12 juin 2019 à 17h00

Endroit : Siège social de la Société Alzheimer Laurentides
14, rue St-Antoine à Sainte-Agathe-des-Monts, Qc J8C 2C2

Bouchées et boissons seront servies après l'assemblée générale

***Venez exprimer vos besoins, vos attentes et planifier
ensemble des projets pour l'avenir de votre
Société Alzheimer régionale.***

Réservez avant le 5 juin 2019 par courriel ou par téléphone : admin@salaurentides.ca ou 1-800-978-7881 poste 227.



**À PARTIR
DE MAI 2019**

Aidant d'une personne vivant avec la maladie de Parkinson ou une maladie apparentée ?

Parkinson Québec Cœur des Laurentides et Coop SORE vous proposent :

**Du répit en invitant
votre proche à des ateliers
avec activités et sorties**

**Bureau de Parkinson Québec -
Cœur des Laurentides**

200, rue Principale, bureau 4
à Saint-Sauveur

Informations et inscriptions :

Marie-Julie
450 630-4222

Fabiola
450 224-2657

**DÈS LE 22 MAI
DE 9 H 30 À 15H
Aux deux semaines**

Présenté par :



L'ouverture des routes des gerbes d'Angelica



ROUTE DES GERBES
D'ANGELICA

Boutique

Produits du terroir et cadeaux
Nouveauté: L'Herbier d'Angelica



Pavillon/Bistro



**Vivez une expérience
'jardins' !**

Ouvert de juin à octobre
7 jours/semaine de 10h à 17h

Prix été 2019

Adultes moins de 60 ans:

10\$ + tx

Ainés 60 ans et plus:

8,70\$ + tx

Mobilité réduite:

8,70\$ + tx

Forfaits groupe

20 personnes et plus: 8,70\$ + tx
Gratuité pour la 21ème personne

6015 rang Saint-Vincent
Mirabel, Qc J7N 2T5
450-258-1648
gerbesdangelica.com
Contact
Francine Renaud
francine.renaud@gerbesdangelica.com



14 jardins thématiques

Décor et musique

Aires de pique-nique
et de repos

Le camion/cuisine de rue
selon la disponibilité

La Forêt Enchantée
Le village de Lucio
L'univers des contes



Lutte à la maltraitance

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a récemment publié un nouvel outil de repérage des situations de maltraitance envers les personnes âgées. Cet outil s'adresse à toute personne œuvrant auprès d'une personne âgée (intervenant, partenaire du milieu communautaire ou de l'habitation, bénévole, aide à domicile, policier, travailleur de milieu, etc.). Il vous permettra de mieux repérer des situations potentielles de maltraitance, de savoir quoi faire et comment agir avec une personne si vous êtes témoin d'une situation de maltraitance et de connaître les différentes ressources vers qui référer une personne en situation de maltraitance.

Vous pouvez consulter la version électronique de l'outil à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002268/>



4 juin 2019

Grenville, l'accueillante
10:00 à 12:00

**Rassemblement: Stationnement de l'Hôtel
de ville 9:45 au 21 rue Tri-Jean, Grenville**

Il faut profiter de ses sentiers discrets, son canal historique, ses parcs rajeunis, ses nouvelles résidences et maisons et leurs occupants enchantés.

La marche favorise l'exercice, attire notre attention sur des détails plaisants, permet des échanges entre participants. C'est bon pour la santé dit le docteur.

C'est nouveau, il faut l'essayer.

Bienvenue

En cas d'un temps incertain le jour de l'activité, contactez le 450 207-8033, à compter de 9:00h, le répondeur vous indiquera si la sortie aura lieu telle que prévue ou remise à une date ultérieure.

Membres organisateurs

Comité 50+Bouger+

Jocelyne Louis-Seize

819 242-2480

André Therrien

450 562-9586



819-326-5667 poste 27

info@tcral.ca

www.tcral.ca

CAFÉ AVEC UN POLICIER

5E ANNIVERSAIRE

2014-2019



Les policiers souhaitent vous témoigner leurs remerciements dans l'implantation, la réalisation et la réussite de leur projet de rapprochement avec la population.

Au-delà du projet, nous y avons constaté les multiples retombées, qui a eu une influence marquée sur la proximité avec nos citoyens. Tant pour notre population que pour nos policiers, le projet nous a permis d'apprendre à apprivoiser notre milieu de vie de travail à travers les yeux de nos citoyens.

Il n'est pas sans dire que cette vision nous trace clairement le niveau de sentiment de sécurité dans leur région, leur ville et leur quartier.

C'est de cette façon que nous avons la chance de pouvoir travailler avec notre collectivité à l'amélioration de nos pratiques et de donner notre meilleur dans l'exercice de nos fonctions.

Ceci, par le biais de notre mission, notre vision et nos valeurs.

Au nom de tous les policiers et policières oeuvrant pour la protection des droits de chaque citoyen de notre société, nous vous disons MERCI!

L'Appui vous invite à son Assemblée générale annuelle



St-Jérôme, le 10 avril 2019

Objet : Assemblée générale annuelle des membres 2019

Chers membres,

Vous êtes conviés à l'Assemblée générale annuelle des membres qui se tiendra le 18 juin prochain à l'Hôtel et Spa Mont-Gabriel à Sainte-Adèle. Vous trouverez au verso, l'avis de convocation, la proposition d'ordre du jour ainsi que les coordonnées de l'hôtel.

Avant l'assemblée générale, vous êtes conviés à une conférence visant à nous aider à retrouver le bonheur malgré les embûches que la vie met sur notre passage : « Développer sa résilience grâce au plaisir » par Marguerite Wolfe, spécialiste de la modification du comportement.

Nous vous prions de confirmer votre présence, au plus tard le 5 juin, auprès de Line Boulanger en téléphonant au 450 590-3007 poste 221 ou par courriel à boulangerl@lappuilaurentides.org.

DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

13h15	Inscription
13h30	Conférence « <i>Développer sa résilience grâce au plaisir</i> » par Marguerite Wolfe, spécialiste de la modification du comportement
14h30	Pause
15h	Assemblée générale des membres
16h30	Fin de la journée

**AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 2019**

Date : Mardi 18 juin 2019

Heure : 15 h

Lieu : Hôtel et Spa Mont-Gabriel
1699 Chemin du Mont-Gabriel,
Sainte-Adèle, QC J8B 1A5

TEMPS	PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES 18 JUIN 2019	ACTION
15 h	Ouverture de l'assemblée	
15 h 03	1. Élection du président et du secrétaire	Décision
15 h 05	2. Lecture de l'avis de convocation et constatation de la régularité de l'assemblée	Info
15 h 08	3. Constatation du quorum	Info
15 h 10	4. Adoption de l'ordre du jour	Décision
15 h 15	5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2018	Décision
15 h 20	6. Présentation du rapport annuel 2018-2019	Info
15 h 55	7. Dépôt des États financiers 2018-2019 par l'Auditeur	Info
16 h 10	8. Nomination d'un auditeur indépendant des comptes	Décision
16 h 15	9. Élection /Présentation des administrateurs	Décision/ Info
16 h 30	10. Fermeture de l'assemblée	Décision



DESCRIPTION D'EMPLOI ADJOINTE ADMINISTRATIVE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : COORDONNATRICE

RESPONSABILITÉS/TÂCHES

Soutien administratif

- Assister la coordonnatrice dans la préparation des réunions du conseil d'administration
- Prendre les notes lors des conseils d'administration; rédiger et distribuer les comptes rendus des réunions et les plans d'action qui en découlent
- Répondre et traiter les appels téléphoniques.
- Recevoir, vérifier et traiter les courriels et le courrier postal
- Effectuer les tâches administratives et bureautiques
- Remplacer la coordonnatrice au besoin

Soutien communication

- Contribuer à la planification et l'organisation des événements
- Tenir à jour le calendrier des événements sur le site web
- Effectuer la gestion du site web et de la page Facebook
- Contribuer au bulletin mensuel
- Contribuer à la recherche des conférences ou ateliers
- Responsable de la gestion des membres : rappels téléphoniques, impressions des cartes de membres, suivi des membres désactivés, etc.
- Participer à des tables de concertation au besoin

Gestion comptable et gestion des membres

- Effectuer la gestion des adhésions des membres
- Effectuer les entrées comptables dans le logiciel de comptabilité
- Préparer la documentation pour la production annuelle des états financiers

Autres tâches

- Participer à diverses rencontres sur demande ;
- Apporter des idées d'améliorations;
- Toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat dans son champ de compétence



AQDR

Laval-Laurentides

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

COMPÉTENCES CLÉS

Communication

Habilité à s'exprimer clairement et de façon à convaincre ou d'être compris par son interlocuteur et d'être réceptif aux messages des autres. Fait preuve de tact et de diplomatie. Capacité de refléter clairement et de façon convaincante, autant par son discours que par ses écrits, l'image et les valeurs corporatives.

Analyse / Jugement

Habilité à cerner les données d'un problème, à proposer des solutions, à en peser le pour et le contre, à fixer son choix et à passer à l'action. Habilité à percevoir correctement une situation, d'en arriver à des conclusions pertinentes ou de poser un geste ou un comportement adéquat.

Souplesse et adaptabilité

Habilité à ajuster ses comportements et ses méthodes de travail en fonction du contexte de travail et des changements qui surviennent. Habilité à rechercher et à accepter les idées des autres et le changement.

CONNAISSANCES

- ✓ Logiciels informatiques courants ainsi que leur utilisation.
- ✓ Logiciel Simple comptable
- ✓ Connaissance approfondie de MS Office (Publisher, Word et Excel en particulier)

EXIGENCES

- ✓ Diplôme d'études professionnelles/collégiales en bureautique
- ✓ Expérience pertinente de 2 ans
- ✓ Bonne connaissance du milieu communautaire un atout
- ✓ Bonne connaissance de la comptabilité
- ✓ Excellent français verbal et écrit
- ✓ Connaissance des réseaux sociaux(Facebook) et de la gestion d'un site web (Wordpress) un atout
- ✓ Anglais fonctionnel

AVANTAGES :

Poste de 4 jours semaine (28 heures/semaine du lundi au jeudi)
Politique de congés sociaux et de vacances avantageuse
Environnement de travail stimulant
Salaire : 19 à 22 \$ / heure selon compétence

Faire parvenir votre curriculum vitae et une lettre de présentation avant le 14 juin par courriel au aqdr.laval@aqdr.org

Actualités, revue de presse, documents d'informations et info bulletins en ligne

Voici divers documents, bulletins, articles de journaux, portant sur divers aspects de la vie des aînés

Pour lire ces documents, cliquer  dans la liste ici-bas (ctrl + clic), sur les liens qui vous intéressent. Vous pouvez également obtenir tous ces documents en adressant une demande à info@tcral.ca

-  [AQRP, bulletin électronique juin 2019](#)
-  [AQDR Laval-Laurentides, rapport d'activité 2018-2019](#)
-  [Infolettre de l'AREQ-CSQ, 3 mai 2019](#)
-  [Infolettre de l'AREQ-CSQ, 10 mai 2019](#)
-  [Infolettre de l'AREQ-CSQ, 16 mai 2019](#)
-  [Infolettre de l'AREQ-CSQ, 24 mai 2019](#)
-  [Infolettre de l'AREQ-CSQ, 31 mai 2019](#)
-  [L'Appui lettre Laurentides, juin 2019](#)
-  [Laurentians 4K Newsletter, June 2019](#)
-  [Info FADOQ 360 : le bail](#)
-  [Société Alzheimer des Laurentides, Infolettre mai 2019](#)
-  [L'infolettre du comité des usagers de Laval, 15 mai 2019](#)
-  [IUGM AvantÂge, Infolettre mai 2019](#)
-  [Santé et Services sociaux Québec, Bulletin du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques, édition du 6 mai 2019](#)
-  [Santé et services sociaux Québec, Bulletin du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques, édition du 13 mai 2019](#)
-  [Santé et services sociaux Québec, Bulletin du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques, édition du 21 mai 2019](#)
-  [Santé et services sociaux Québec, Bulletin du Réseau sur le vieillissement et les changements démographiques, édition du 27 mai 2019](#)
-  [Table de concertation des aînés de l'île de Montréal, Infolettre, 31 mai 2019](#)
-  [OVS, Infolettre juin 2019](#)
-  [Bel Âge, infolettre du 7 mai 2019](#)
-  [Bel Âge, infolettre du 9 mai 2019](#)
-  [Bel Âge, infolettre 14 mai 2019](#)
-  [Carrefour Action municipale et famille, infolettre 15 mai 2019](#)
-  [Intergénération Québec, Infolettre Mai 2019](#)
-  [Parkinson Québec, Infolettre mai 2019](#)
-  [AGEWELL, Newsletter, May 2019](#)
-  [Le DEVOIR, le courrier des idées, week-end du 17 mai 2019](#)

[Pour en savoir plus sur la TCRAL, visiter notre site web](#)



Événements à partir du 1^{er} juin 2019

Pour voir toutes les informations et le calendrier de toute l'année, visiter la page calendrier de notre site web
<http://www.tcral.ca/calendrier.html>

TCRAL
Réunion du Conseil d'administration de la TCRAL
Mardi 24 septembre, à 9h30